



Join us
and help defend
human rights in Europe!



[EN/FR]

Call for candidates for a secondment

Policy Advisor

Culture and Heritage for Democracy Division

Directorate General of Democracy and Human Dignity



Location: **Strasbourg**



Reference: S10/2024



Deadline: **31/05/2024**

Would you like to contribute to the activities of an international organisation working for human rights, democracy and the rule of law? Are you an international, national, regional or local official or otherwise eligible for a secondment to the Council of Europe in accordance with your national legislation? Are you interested in and dedicated to culture, heritage and democracy? Are you keen on working on standard-setting and on carrying out innovative projects and activities in the field of culture and cultural policies? If so, our mutually beneficial arrangement may be the right opportunity for you.

Who we are

With over 2 200 staff representing all its 46 member States, the Council of Europe is a multicultural organisation. We all strive towards protecting human rights, democracy and the rule of law and our three core values - **professionalism, integrity and respect** - guide the way we work.



The Council of Europe has its headquarters in Strasbourg (France) and has external presence in more than twenty countries. See here for more information about the [Council of Europe external presence](#).

Your role

As a Policy Advisor on Culture, Cultural and Heritage Policies and Projects you will contribute to the CDCPP work, prepare CDCPP as well as prospective documents in the field of Culture, in particular:

- ▶ Advise on, develop and implement activities of the Division in the field of Culture in line with the Programme of Activities, notably but not exclusively in the field of the Artistic Freedom, Culture related Digitisation/AI issues and Cultural Policies.
- ▶ Administrate and implement specific Culture and Heritage projects, including prospection work, the development of new projects and fundraising.

- ▶ Contribute and participate in the Division's and the Steering Committee on Culture, Heritage and Landscape's (CDCPP) culture-related work;
- ▶ liaise with external partners, cultural, civil society actors and experts in the field of Culture and develop internal and external networks and communities in the field of Culture.
- ▶ Advise and assist on internal and external visibility of the sector.

What we are looking for

■ As a minimum, you must:

hold a higher education degree or qualification equivalent to a masters degree (2nd cycle of the [Bologna process framework of qualifications for the European Higher Education](#)) in political, social, cultural or human rights studies

- ▶ Have a minimum of 5 years of relevant professional experience in the field of culture, cultural or heritage policies and international cooperation;
- ▶ have a very good knowledge of one of the Council of Europe's official languages (English/French) and basic/good knowledge of the other (English/French);

■ be a citizen of one of the 46 member States of the Council of Europe; or in the case of a partial agreement, to be national of the member State of the partial agreement concerned.

■ Demonstrate to us that you have the following competencies:

- ▶ Professional and technical expertise:
 - knowledge of International and European Cultural Standards and Policies;
 - knowledge of International and European Cultural landscape and its main actors;
 - knowledge of Management of projects in the field of Culture.
- ▶ Vision and Strategic Insight
- ▶ Planning and work organisation
- ▶ Creativity and innovation
- ▶ Organisational and contextual awareness
- ▶ Drafting skills
- ▶ Relationship building
- ▶ Adaptability
- ▶ Results orientation

Please refer to the
[Competency Framework](#)
 of the Council of
 Europe
 (PDF – 1,6Mo)

■ These would be an asset:

- ▶ Professional and technical expertise:
 - specific knowledge of the Council of Europe and other International Organisations (UNESCO, EU) policies in the field of Culture and Heritage;
 - knowledge of a non-official European language.

- ▶ Communication
- ▶ Negotiation

What we offer

■ If selected, a secondment at grade A1/A2 may be offered for a minimum period of 1 year, starting as soon as possible. The secondment may be prolonged or renewed, but the total duration may not exceed three years, except in cases of derogation granted by the Secretary General.

■ Throughout the period of secondment, you shall remain in employment or be paid by the member State from which you are seconded and shall receive no salary and no social and medical cover from the Council of Europe.

■ This secondment foresees a displacement allowance and travel expenses from the Organisation (in accordance with the Article 23 of [Committee of Ministers' Resolution CM/Res\(2012\)2](#)). In this regard, you will receive a monthly relocation allowance of €6.387,54 for the two first months and, as from the third month, a minimum of €3.182,79 which could be supplemented depending on your personal situation.

■ You will also benefit from the reimbursement of the travel and subsistence expenses incurred between your place of residence and the place of assignment when taking up your duties and on the completion of your secondment, as well as the corresponding expenses of your dependent family members should they accompany you.

■ And finally, every two months you get reimbursed for the travel expenses between the place of residence before your secondment and the place of assignment.

■ You will also be entitled to 32 working days leave per year and other benefits (including flexible working hours, training, possibility of teleworking, etc.).

Applications and selection procedure

■ The deadline for applications is **31 May 2024 (midnight Central European Time)**. Applications must be made **in English or French** using the Council of Europe online application system. You can create and submit your online application on our website (www.coe.int/jobs). Please fill out the online application form providing all requested details and explain how your competencies make your profile the best for this role. It usually takes a few hours to fill in an application form, so please take this information into consideration while applying.

■ You will note that in the on-line form you will be asked to select from a drop-down list, your country's Permanent Representation to the Council of Europe. When you submit your application, an e-mail will be sent directly to this Representation informing them about your application and asking them to validate your application within 10 working days. This validation is essential and so please ensure that your request is followed up correctly.

■ Only applicants who meet the conditions of the Committee of Ministers' Resolution CM/Res(2012)2) and who best meet the abovementioned criteria will be considered for selection and for the next stage.

■ As an equal opportunity employer, the Council of Europe welcomes applications from all suitably qualified people, irrespective of sex, gender, sexual orientation, ethnic or social origin, disability, religion or belief. Under its equal opportunities policy, the Council of Europe is aiming to achieve gender parity in staff employed in each category and

grade. At the time of appointment, preference between suitable people shall be given to the person of the gender which is under-represented in the relevant grades within the category to which the vacancy belongs. During the different stages of the recruitment procedure, specific measures shall be taken to facilitate access for people with disabilities.



Rejoignez-nous
pour renforcer
les droits humains en Europe !



[EN/FR]

Appel à candidatures pour mise à disposition

Conseillère ou Conseiller en politiques

Division Culture et patrimoine pour la démocratie

Direction générale de la démocratie et de la dignité humaine



Localisation : Strasbourg



Référence : S10/2024



Délai : 31/05/2024

Voulez-vous contribuer aux activités d'une organisation internationale œuvrant pour les droits humains, la démocratie et l'état de droit ? Etes-vous fonctionnaire au niveau international, national, régional ou local ou sinon éligible pour une mise à disposition au Conseil de l'Europe en application de votre législation nationale ? Vous vous intéressez à la culture, au patrimoine et à la démocratie et vous vous y consacrez ? Vous avez envie de travailler à l'élaboration de normes et de réaliser des projets et des activités innovants dans le domaine de la culture et des politiques culturelles ? Si tel est le cas, notre dispositif mutuellement bénéfique pourrait être une bonne opportunité pour vous.

Qui sommes-nous?

■ Avec plus de 2 200 membres du personnel représentant ses 46 Etats membres, le Conseil de l'Europe est une organisation multiculturelle. Nous œuvrons à une meilleure protection des droits humains, de la démocratie et de l'état de droit. Nos trois valeurs fondamentales - **le professionnalisme, l'intégrité et le respect** - guident notre façon de travailler.



■ Le Conseil de l'Europe a son siège à Strasbourg, en France, et est également présent dans plus de vingt pays. Plus d'informations sur la [présence extérieure du Conseil de l'Europe](#).

Votre rôle

En tant que Conseillère ou Conseiller en politiques et projets culturels et patrimoniaux, vous devrez contribuer aux travaux du CDCPP, préparer le CDCPP ainsi que les documents prospectifs dans le domaine de la Culture, en particulier à :

- ▶ Conseiller, développer et mettre en œuvre les activités de la Division dans le domaine de la culture conformément au programme d'activités, notamment, mais pas exclusivement, dans le domaine de la liberté artistique, des questions relatives à la numérisation/IA et liées à la culture et des politiques culturelles.

Conseil de l'Europe, Direction des ressources humaines -  recruitment@coe.int - 

<https://www.coe.int/jobs>

- ▶ Administrer et mettre en œuvre des projets spécifiques de culture et de patrimoine, y compris les travaux de prospection, le développement de nouveaux projets et la collecte de fonds.
- ▶ Contribuer et participer aux travaux de la Division et du Comité directeur de la culture, du patrimoine et du paysage (CDCPP) liés à la culture ;
- ▶ Assurer la liaison avec les partenaires externes, les acteurs culturels, les acteurs de la société civile et les experts dans le domaine de la culture et développer les réseaux et les communautés internes et externes dans le domaine de la culture.
- ▶ Conseiller et assister sur la visibilité interne et externe du secteur.

Ce que nous recherchons

Au minimum, vous devez avoir :

- ▶ Un diplôme de l'enseignement supérieur ou qualification équivalente à un master (2e cycle du cadre de qualifications du processus de Bologne pour l'enseignement supérieur européen) en études politiques, sociales, culturelles et des droits de l'homme
- ▶ un minimum de 5 ans d'expérience professionnelle pertinente dans le domaine de la culture, des politiques culturelles ou patrimoniales et de la coopération internationale ;
- ▶ une très bonne connaissance de l'une des deux langues officielles du Conseil de l'Europe (français / anglais) et une (bonne) connaissance (de base) de l'autre langue (français / anglais) ;
- ▶ la nationalité de l'un des 46 Etats membres du Conseil de l'Europe ; ou dans le cas d'un accord partiel, être ressortissant-e d'un Etat membre du Conseil de l'Europe ou de l'accord partiel en question.

■ Postulez et démontrez que vous avez les compétences suivantes :

- ▶ Expertise professionnelle et technique :
 - connaissance des normes et politiques culturelles internationales et européennes ;
 - connaissance du paysage culturel international et européen et de ses principaux acteurs ;
 - connaissance de la gestion de projets dans le domaine de la culture.
- ▶ Vision et réflexion stratégique
- ▶ Planification et organisation du travail
- ▶ Créativité et innovation
- ▶ Connaissance fine de l'Organisation et du contexte
- ▶ Capacités rédactionnelles
- ▶ Adaptabilité
- ▶ Capacité à bâtir des relations
- ▶ Souci des résultats

■ Les compétences suivantes seraient un atout :

- ▶ Expertise professionnelle et technique :
 - connaissance spécifique des politiques du Conseil de l'Europe et d'autres organisations internationales (UNESCO, UE) dans le domaine de la culture et du patrimoine ;
 - connaissance d'une langue européenne non officielle.

- ▶ Communication
- ▶ Capacité à négocier

Ce que nous offrons

■ En cas de sélection, une **mise à disposition** du grade A1/A2, pourra vous être proposée pour une durée minimale d'un an, commençant dès que possible. Cette mise à disposition pourrait être prolongée ou renouvelée, mais la durée ne pourra pas dépasser trois ans, sauf en cas de dérogation accordée par la Secrétaire Générale.

■ Tout au long de la période de mise à disposition, vous continuerez à occuper un emploi ou à être rémunéré·e par l'Etat membre par lequel vous êtes mis·e à disposition et ne percevrez aucun salaire ni couverture médicale et sociale du Conseil de l'Europe.

■ Cette mise à disposition prévoit une indemnité de dépaysement et une prise en charge des frais de voyage par l'Organisation (conformément à l'Article 23 de [la Résolution Res\(2012\)2 du Comité des Ministres](#)). Vous percevrez, en effet, une indemnité mensuelle de 6.387,54 euros durant les deux premiers mois et, à compter du troisième mois, un minimum de 3.182,79 euros qui serait éventuellement complétée en fonction de votre situation personnelle.

■ Vous bénéficierez, en outre, de la prise en charge des frais de voyage et de séjour entre votre lieu de résidence et le lieu d'affectation au moment de votre prise de fonction et à l'expiration de celle-ci, ainsi que des frais correspondants aux membres de votre famille si ces derniers vous accompagnent.

■ Et enfin, vous aurez droit à un remboursement tous les deux mois de frais de voyage entre le lieu de résidence avant votre mise à disposition et le lieu d'affectation.

■ Vous bénéficierez de 32 jours de congé de base par an et d'autres avantages (notamment horaires de travail flexibles, formations, possibilités de télétravail, etc.).

Modalités de candidature et de sélection

■ La date limite de dépôt des candidatures est fixée au **31 mai 2024 (minuit heure Normale d'Europe Centrale)**. Les actes de candidature doivent être rédigés **en français ou en anglais** et soumis par le biais du système de candidature en ligne du Conseil de l'Europe. En vous connectant à notre site www.coe.int/jobs, vous pouvez créer et soumettre votre candidature en ligne. Veuillez remplir le formulaire de candidature en ligne en fournissant toutes les informations demandées et en expliquant dans quelle mesure vos compétences font de votre profil le meilleur pour cet emploi. Rédiger sa candidature prend en général plusieurs heures ; veuillez donc à prendre cet élément en considération lorsque vous postulez.

■ Vous noterez qu'il vous sera demandé·e de sélectionner dans le formulaire en ligne, parmi une liste déroulante, la Représentation Permanente de votre pays auprès du Conseil de l'Europe. Lorsque vous soumettrez votre formulaire, un courriel sera ainsi directement envoyé à cette Représentation pour l'informer de votre candidature et pour lui demander de la valider dans les 10 jours ouvrables. Cette validation est indispensable, veuillez-vous assurer du bon suivi de votre candidature.

■ Seules les candidatures qui répondent aux conditions de la [Résolution Res\(2012\)2 du Comité des Ministres](#) et le mieux aux critères mentionnés ci-dessus seront sélectionnées et invitées aux étapes suivantes.

■ En tant qu'employeur qui promeut l'égalité des chances, le Conseil de l'Europe encourage à se porter candidate toute personne ayant les qualifications exigées, sans distinction de sexe, de genre, d'orientation sexuelle, d'origine ethnique ou sociale, de handicap, de religion ou de convictions. Dans le cadre de sa politique d'égalité des chances, le Conseil de l'Europe tend à assurer une représentation paritaire de genre au sein du Personnel, par catégorie et par grade. Au moment de la nomination, la préférence sera donnée, entre les personnes susceptibles d'être nommées, à celle du genre sous-représenté dans les grades pertinents au sein de la catégorie dont relève l'emploi vacant. Au cours des différentes étapes du recrutement, des mesures spécifiques sont prises pour assurer l'égalité des chances des personnes en situation de handicap.